

par l'entremise de la Commission du blé offre beaucoup plus de sécurité,—notamment sous le gouvernement actuel,—assorti d'un accord international sur le blé que s'il en était dépourvu. A mon avis, l'existence d'un accord international sur le blé appelle presque nécessairement celle d'un organisme officiel chargé de la vente du blé. Sans accord international sur le blé, nous aurions peut-être à nouveau l'ouverture de la bourse des céréales aux fins de la vente du blé. Pour ma part, je ne serais pas aussi sûr du maintien de la Commission du blé sans la stabilité supplémentaire qui vient de l'accord international sur le blé.

Le gouvernement actuel n'est pas converti depuis bien longtemps à l'idée de vendre les produits agricoles suivant un régime de vente planifié. Le gouvernement actuel ne croit pas et n'a jamais déclaré croire à l'économie dirigée; toutefois, il en est maintenant arrivé à vouloir, grâce à des accords internationaux, un certain degré de planification concernant la vente du blé, puisqu'il continue d'assurer le maintien de la Commission du blé comme unique organisme de vente du blé. Le Gouvernement est disposé à la planification, en ce qui concerne la vente du blé, et c'est une excellente chose. Il y a environ 18 ans que le Gouvernement est au pouvoir. Les huit premières années, soit de 1935 à 1943, la Commission du blé était tantôt active tantôt inactive, parce qu'elle n'était autorisée à acheter que le blé qui lui était offert, tandis que la bourse des céréales pouvait fonctionner en même temps. Par conséquent, de 1935 à 1943, l'ancienne Commission du blé ne fonctionnait que lorsque le prix offert par la bourse des céréales était sensiblement plus bas que le premier prix offert par la Commission du blé.

J'aimerais que le Gouvernement fit un pas de plus dans la voie des mesures législatives sur la vente des céréales. La Commission du blé se charge maintenant de la vente de l'avoine et de l'orge. Une certaine quantité d'avoine et d'orge se vend cependant par l'intermédiaire de la bourse des céréales et une autre quantité se vend directement. J'aimerais que la bourse des céréales fermât ses portes quant aux marchés à terme de l'avoine et de l'orge. J'irai plus loin et dirai que le Gouvernement devrait, à mon avis, confier à la Commission du blé la vente de toutes les céréales. J'aimerais que la bourse des céréales cessât toute activité, qu'elle fermât ses portes et qu'elle en perdît la clé. Cela arrivera tôt ou tard. Il existe une tendance qui aboutira à la fermeture de la bourse des céréales. Si les producteurs de céréales étaient appelés à se prononcer sur la question, je suis sûr que les neuf dixièmes au moins d'entre eux sou-

haiteraient que la Commission du blé s'occupât de la vente de toutes les céréales.

Nous sommes heureux que le Gouvernement ait confié à ce point la vente des céréales à la Commission du blé; toutefois, nous aimerions étendre encore l'activité de la commission. L'honorable député de Souris (M. Ross) a raison de dire qu'il est temps que le Gouvernement annonce quels seront les prix initiaux à l'égard des céréales. Beaucoup de cultivateurs de l'Ouest feront leurs semences cette semaine. On sèmera un peu partout, cette semaine, si le temps reste chaud. Déjà, les agriculteurs de ma circonscription sont à l'œuvre.

On a trop attendu pour annoncer les prix initiaux; on ne devrait plus tarder. Dans l'établissement de ces prix, cette année, le Gouvernement devra tenir compte de l'offre et de la demande. Il devra tenir compte du rapport qui existe entre l'avoine et l'orge, d'une part, et le blé, d'autre part, pour ce qui est de la demande. Si les prix initiaux avaient été annoncés il y a quelques semaines, les cultivateurs auraient pu savoir à quoi s'en tenir quant à l'augmentation ou à la réduction des superficies qu'ils affectent à chaque céréale en particulier. Il est temps de relever sensiblement les prix initiaux à l'égard du blé.

Le ministre nous a dit ce matin que le prix minimum, établi sous le régime de l'accord international sur le blé, dépasse de 35c. le boisseau le prix minimum qui avait été fixé pour cette année. Même en tenant compte des frais généraux, a-t-il ajouté, le prix initial à l'égard du blé se trouvera majoré de 20c. le boisseau. En restant dans une moyenne approximative, on peut dire que l'augmentation de 25c. afférente au prix initial du blé pour cette année motiverait amplement le relèvement du prix du blé de \$1.40 à \$1.65 le boisseau. Le ministre a toujours dit,—et avec raison,— que les prix initiaux ne doivent pas être fixés à un niveau si élevé que la Commission canadienne du blé coure le risque de perdre de forts montants d'argent. Je ne crois pas que ce serait établir un prix minimum trop élevé que de fixer un prix initial de \$1.65 le boisseau, pour l'année qui vient. Il est certain que le prix du blé qui sera récolté durant l'année dépassera appréciablement le chiffre initial de \$1.65 le boisseau.

Nombreux sont ceux qui ont critiqué l'Angleterre pour avoir refusé de participer à l'accord et pour avoir maintenu à \$2 le boisseau son offre maximum, alors que les pays producteurs ne demandaient que 5c. de plus. Certains m'ont même dit que l'Angleterre n'avait même pas offert \$2 le boisseau. En lisant le *hansard* britannique, j'ai constaté que le major Lloyd George, ministre des Vivres, a déclaré de façon catégorique que l'Angleterre aurait signé l'accord si les pays